assistaient à la cérémonie. Les coins du poêle étaient tenus par des élèves du Collège d'Haubourdin, dont le défunt faisait partie.

EN RAISON des bruits malveillants qui circulent à propos d'une vente des propriétés de Mme Delaoustre, M. Grimonpres nous prie de dire que, depuis deux ans, il s'OPPOSE FORMELLEMENT à ladite vente. 87795d

TOURCOING

INSTALLATION DU NOUVEAU GREFFIER DE JUSTICE DE PAIX. — Dans la matinée d'hier a eu lieu, au Palais de Justice, rue de Gand, sous la présidence de M. Merchies, juge de Paix, l'installation de M. Turpin, nommé greffier à l'audience civile en remplacement de M. Vernette qui prend sa retraite. Après la prestation serment du nouveau greffier, M. Merchies a prononcé le discours suivant :

« A cette occasion, permettez-moi de remercier d'une façon toute spéciale M. Vernette, que je vois avec regret quitter ses fonctions et avec qui j'ai toujours été dans les meilleurs termes.

» J'ai tenu à rendre publiquement hommage à la probité et à l'honnêteté avec lesquelles il a toujours accompli ses fonctions.

» M. Vernette, je tiens à vous dire ces paroles : cette salle d'audience, où nous avons collaboré ensemble, vous sera toujours ouverte, et vous y serez chez vous comme auparavant, et je compte vous y voir le plus souvent possible. »

S'adressant à M. Turpin :

« Puisque M. Vernette nous quitte, je suis heureux, Monsieur Turpin, de vous voir lui succéder. Je vous connais d'ailleurs depuis longtemps. Soyez ici le bienvenu. Je suis certain que vous remplirez les fonctions avec le même dévouement et la même intégrité que M. Vernette. Quant à moi, je vous rendrai toujours facile la tâche qui vous incombe. »

UNE VISITE A LA CASERNE DES POMPIERS. — Samedi matin, vers onze heures, à la suite de l'examen des chevaux, les officiers de la commission du recensement, accompagnés de M. Ducoulombier, conseiller municipal ont fait une visite à la caserne des pompiers. M. le lieutenant Meurillon a fait les honneurs de l'installation aux visiteurs qui se sont retirés avec la meilleure impression sur notre organisation de secours contre l'incendie.

LA COMMISSION MUNICIPALE DES FETES se réunira aujourd'hui dimanche, à dix heures et demie du matin, à l'Hôtel-de-Ville, pour discuter l'organisation de la fête du 14 juillet.

L'ACCIDENT DE LA PLACE DES PHALEMPINS. — DESCENTE DU PARQUET. — Au mois d'avril dernier, nous avons relaté dans quelles circonstances un accident s'était produit sur la place des Phalempins. Un jeune écolier, disions-nous du nom de Carlos Dhaze, âgé de 10 ans, dont les parents habitent à l'estaminet Vandenabelle, au Pont-de-Neuville (Risquons-Tout) allait pénétrer dans l'église Notre-Dame-de-Lourdes, afin d'assister au catéchisme, quand il fut atteint par un madrier, tombé de l'échafaudage élevé devant le portail. L'enfant fut blessé assez grièvement à la tête et aux épaules; la lèvre inférieure fut perforée. A la suite de cet accident M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, ouvrit aussitôt une enquête. Aujourd'hui on peut se rendre compte des conséquences de ces blessures, et on craint d'avoir à opérer l'enfant d'un œil.

En présence de la gravité des suites de l'accident, M. Delattre a informé le Parquet. Samedi dans l'après-midi M. Devaine, juge d'instruction, accompagné de M. Planck, son greffier, est descendu à Tourcoing à ce sujet, afin d'établir les responsabilités de l'accident.

Le magistrat s'est rendu au commissariat de la rue Nationale, puis place des Phalempins. La victime et plusieurs témoins ont été entendus.

Le Parquet est reparti par le train de six heures.

UN ACCIDENT DANS UNE FILATURE DE COTON. — Un accident assez grave s'est produit à la filature de coton de M. Paul Dewavrin, rue Soufflot. Une ouvrière étirageuse de cette usine, Alice Glorieux, âgée de 18 ans, domiciliée à Albecke (Belgique), a eu le bout du médius droit écrasé dans l'engrenage d'un pignon d'étirage. M. le docteur Debuchy, appelé à donner ses soins à la blessée, a constaté qu'une portion de la troisième phalange du doigt avait été broyée. Sauf complications, l'amputation ne sera pas nécessaire. Un traitement d'un mois environ a été prescrit à l'ouvrière.

QUATRE MILLE FRANCS PERDUS ET RETROUVES. — Samedi matin, Mme veuve Bayart-Deroubaix, négociant en vins et spiritueux, rue Desurmont, avait envoyé sa domestique à la banque Verley-Decroix, toucher une somme de quatre mille francs. On remit à la jeune fille la somme demandée, en billets. En sortant de la banque, la domestique se dirigea vers les Halles centrales, où elle fit des achats, puis de là, vers le domicile de sa maîtresse. Arrivée chez elle, elle constata avec stupeur la disparition des quatre mille francs. Fort heureusement l'argent était tombé dans les mains d'une brave marchande de légumes, Mme Gaillez, demeurant rue de la Cloche, qui s'empressa d'aller remettre l'argent à sa propriétaire.

CRONIQUE RELIGIEUSE. — *Le mois du Sacré-Cœur en l'église du Sacré-Cœur.* — Nous recevons la communication suivante :

Demain soir, commencent à l'église du Sacré-Cœur, les exercices de l'Octave préparatoire à l'Adoration, laquelle aura lieu le dimanche, 23 juin.

Il y aura tous les jours deux exercices : le matin à huit heures ou à huit heures et demie, le soir, à huit heures. Voir les affiches.

Toutes les communautés religieuses viendront successivement faire leur pèlerinage au Sacré-Cœur. Il y aura une instruction spéciale à chacune des messes de pèlerinage. On y invite les nombreuses personnes qui, à Tourcoing, aiment le Sacré-Cœur.

Lundi, huit heures et demie, pèlerinage de la Communion réparatrice, des membres des Conférences et des mères chrétiennes.

L'ENTREE EN FRANCE DES PIGEONS VOYAGEURS DESTINES AUX LACHERS. — Dans la soirée de vendredi il est arrivé de Mouscron (Belgique) en gare de Tourcoing, un convoi de 11.412 pigeons destinés aux lâchers.

Ces pigeons seront lâchés aujourd'hui dimanche à quatre heures du matin aux endroits ci-après : 1.511 Orléans; 777 Poitiers; 9.124 Tours.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours d'une tournée faite samedi dans la matinée, la charrette a ramassé quatre chiens qui ont été mis en fourrière. Trois contraventions ont été dressées pour divagation de chien sur la voie publique.

AVIS AUX CYCLISTES. — La Maison Victor COUVREUR, 4, rue Faidherbe, à Tourcoing, rappelle qu'elle a toujours en magasin des vélos des premières marques : *Rambler, Peugeot, Cleveland, Crescent, Hurtu, Schelley*, etc., etc., à des prix très avantageux. Réparations pour tous les genres de machines à bon marché et rapidement. Machines à coudre de tous systèmes. Voitures d'enfants.

4, rue Faidherbe, à Tourcoing, en face de la Banque de France. 87806d

Solde tissus d'ameublement, 50, rue de Paris.

Communications

TOURCOING. — Société Intime de jeu de cartes. — Aujourd'hui dimanche, réunion mensuelle au siège de la société, café Edouard, Place de la République.

—— Les Anciens Soldats Coloniaux. — Aujourd'hui, 16 juin, à trois heures et demie du soir, réunion au local de la société, café Bonte, place de la République, pour se rendre à l'inauguration du nouveau local des Soldats Coloniaux de Roubaix. Les anciens soldats coloniaux ne faisant pas partie de la Société, sont instamment priés de se joindre à leurs frères d'armes. Insignes et médailles de rigueur. La Société des Trompettes Réunis prêtera son bienveillant concours à cette sortie.

LINSELLES

LA CULTURE DU LIN. — Il a été fait, à la Mairie, quarante et une déclarations d'ensemencement de lin, comprenant un total de 32 hectares 51 ares.

LA CIRCULATION SERA INTERRUITE, du 15 juin au 22 juillet inclus, sur le chemin de grande communication n° 36, au hameau de la Vignette, à cause de réparations importantes qui seront effectuées à cet endroit.

HALLUIN

SUCCES. — Nous apprenons que M. A. Mesplomb, moniteur-chef de la société de gymnastique « l'Hallui-noise », vient de subir avec succès les examens de professeur de gymnastique devant la Commission spéciale de l'Ecole normale de Douai.

LES EXERCICES DU JUBILE. — Aujourd'hui commencent, à Halluin, les exercices du jubilé, du renouvellement de la mission et les exercices préparatoires à l'adoration du St-Sacrement.

BOUSBECQUE

LA CULTURE DU LIN. — La Mairie a reçu vingt déclarations d'ensemencement de lin, représentant une superficie totale de 14 hectares 45 ares.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

Nous apprenons que le procès en contrefaçon intenté par une société concurrente à M. Posno, inventeur de la lampe *Regina*, et fondateur de la Société *« Lampe Regina », société anonyme d'incandescence par l'alcool*, vient d'avoir son dénouement devant la 3e chambre du Tribunal civil de la Seine, le 8 juin courant.

Le Tribunal rejetant les conclusions du demandeur, l'a débouté de sa demande et a accordé à M. Posno des dommages-intérêts à fixer par état.

Cette solution est d'autant plus heureuse pour la *« Lampe Regina »* que cette dernière vient de remporter à l'Exposition de Roubaix, les 26 et 27 mai dernier, la plus haute récompense, en obtenant la médaille de vermeil offerte par le Ministre de l'Agriculture. 87837

LILLE

LE DRAME DE WAZEMMES. — TENTATIVE DE SUICIDE DU MEURTRIER. — On se souvient du drame sanglant qui eut pour théâtre, dans la nuit de la Mi-Carême, une modeste chambre de la rue d'Austerlitz, où habitaient deux jeunes gens, Romain Ros et son amie, Angèle Gorlier.

L'auteur du crime a tenté de se tuer samedi matin à la prison de Lille. Profitant d'un moment où il n'était pas surveillé, Gouguillon se fit au ventre transversalement trois longues entailles au moyen d'un mauvais couteau qui lui servait pour son travail.

Gouguillon, qui est dans un état grave, a été transporté à l'infirmerie de la prison.

UNE CHUTE DE HUIT METRES A LILLE. — Un marchand de petit bois cassé, Alfred Pouille, 47 ans, avait oublié la clef de son logement, rue de la Vignette, au 2e étage. Ne désirant pas coucher à la « belle étoile », il grimpa le long de la nochère et voulut gagner sa chambre en marchant sur le bord de la plate-forme qui longe la muraille; malheureusement, il perdit l'équilibre et s'abattit sur le pavé de la cour d'une hauteur de huit mètres. Le malheureux a été transporté à l'hôpital St-Sauveur dans un état alarmant.

LA TENTATIVE DE MEURTRE DE LA MADELEINE. — M. Delalé, juge d'instruction, faisant droit aux conclusions déposées par Me Chiris, défenseur d'Alphonse Coyez, a commis M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, pour examiner l'accusé au point de vue mental. Le magistrat a entendu samedi matin Mme Coyez, la mère du jeune détenu. Les déclarations de cette dame ont été tenues secrètes.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Louis-Joseph D'HALLUIN, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame, membre de la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul, ancien président du Conseil de Prud'hommes, ancien vice-président du Bureau de Bienfaisance, pieusement décédé à Roubaix, le 14 juin 1901, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 16 courant, à huit heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à dix heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à six heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 5.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 juin 1901, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Madame Veuve Honoré FONTAINE, née Julie-Emérentienne DUVERGER, pieusement décédée à Roubaix, le 16 juin 1900, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Antoine, à Roubaix, le lundi 17 juin 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Adelaïde-Joséphine LARIDAN, sage-femme de 1re classe, veuve en premières noces de Monsieur Charles COPIN, en secondes noces de Monsieur Félix PELSENERS, décédée à Roubaix, le 22 avril 1901, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DELEDALLE-GENNEVOISE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Félix-Pierre-Henri-Marie-Joseph DELEDALLE, décédé à Roubaix, le 14 juin 1901, à l'âge de 15 mois et demi, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le lundi 17 courant, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré, en l'église Saint-Martin, le mardi 18 juin 1901, à dix heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Alfred-Jean-Baptiste PECHER, Vice-Président de l'Union Sociale et Patriotique, époux de Dame Marie SCARCERIEAU, décédé à Roubaix, le 25 avril 1901, dans sa quarante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de sa mère, Madame veuve Jean-Baptiste PECHER, née Fidéline VANOYE, décédée à Roubaix, le 20 mai 1901, dans sa soixante-dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-DUBUS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Henri DELERUE, née Félicité DUBUS, décédée à Roubaix, le 13 juin 1901, à l'âge de 84 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le samedi 15 courant, à six heures un quart, à la Messe de Conv. qui sera célébrée le dimanche 16, à huit heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 56, rue Pedart.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 17 juin, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Joseph PROUVOST, membre de la Maîtrise de la paroisse Notre-Dame, époux de Dame Philomène DEMASURE, décédé à Roubaix, le 24 juin 1900, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 15 juin 1901

Présidence de M. Martin, vice-président

Un accident mortel à la filature Duvillier, à Tourcoing

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a deux jours, c'est à l'audience de samedi que l'on avait renvoyé la poursuite d'homicide par imprudence intentée par le Parquet contre M. René Duvillier, à l'occasion d'un accident suivi de mort, survenu dans l'usine de MM. Duvillier frères. Les débats, d'une grande acuité technique, sont intéressants pour les industriels, puisque, paraît-il, c'est le troisième accident de ce genre qui se produit à Tourcoing.

M. Gillet, inspecteur du travail, donne de longs détails sur l'enquête qu'il a faite le jour même sur place. Le 13 décembre 1900, vers neuf heures du matin, un ouvrier tombait du deuxième étage au rez-de-chaussée par la cage du monte-charge. C'était un nommé Vanoverschelde, préposé même à la conduite de ce monte-charge. Ce homme avait monté l'ascenseur au deuxième étage; il avait arrêté un instant pour aller dans l'atelier voisin. Lorsqu'il revint pour remettre le pied sur l'ascenseur, celui-ci avait filé tout seul vers le troisième étage, il n'y avait plus que le vide; Vanoverschelde ne fit pas attention et tomba dans le vide. On le ramena mort.

L'article 11 du décret du 13 mars stipule que les monte-charges, ascenseurs, élévateurs, doivent être guidés et disposés de manière que la voie de la cage soit fermée et que la fermeture du puits à l'entrée des divers étages s'effectue automatiquement. C'est une précaution élémentaire. Chez MM. Duvillier, l'appareil était disposé de façon que, aussitôt le monte-charge en marche pour quitter l'étage, une lourde grille descendait pour barrer la route; or, cette fois-là, l'appareil n'a pas fonctionné, la grille resta en l'air et l'entrée du monte-charge était béante. Là est la cause de l'accident.

M. Gillet voit dans ce fait l'imprudence, car les appareils doivent être entretenus toujours en bon état, et au premier comme au second étage, l'inspecteur a constaté que les grilles ne venaient pas s'adapter au mur pour fermer automatiquement la cage du monte-charge. Il attribue ce non-fonctionnement à ce fait que les verroux destinés à bloquer cette grille étaient tordus, que les ressorts n'avaient plus la puissance suffisante, et que dès lors la cage put repartir tandis que la porte restait en l'air.

M. Gillet explique que le monte-charge avait une autre défectuosité : le débrayage de la poulie motrice, destinée à mettre en mouvement l'ascenseur, était disposé de telle façon que la courroie, quoique sur la poulie folle, touchait bien souvent encore un peu cette poulie motrice, l'ouvrier conducteur ne voyant pas comment il guidait l'embrayage et, aussitôt que le monte-charge se trouvait allégé d'un bon poids, la courroie agissait et faisait à elle seule repartir la cage, ce qui ne devrait pas être et a amené indirectement l'accident.

Une discussion s'engage entre M. l'inspecteur du travail et M. Arquembourg, ingénieur, qui voit la cause du non-fonctionnement de l'appareil, dans un resserrement du guide qui a retenu la grille en l'air, et non dans les verroux, par cette raison qu'il a pu, en opérant un léger écartement, faire redescendre la grille, sans toucher aux verroux.

M. Arquembourg ajoute que, à son avis, l'accident est dû à une cause absolument fortuite; et d'ailleurs cette cause, quelle qu'elle soit, il est impossible de savoir à quel moment elle s'est produite, et si en fait elle a pu être comme avant, et si, au contraire, elle n'est pas née au moment même de l'accident. Le monte-charge a pu fonctionner normalement jusqu'à ce jour-là.

Me Boyer de Chemmard, avocat, résume la discussion et conclut à l'acquittement de M. Duvillier.

Après deux heures et demie de débat, le Tribunal met l'affaire en délibéré et renvoie son jugement à huitaine.

—×—

UNE FRAUDEUSE PEU COMMODE. — INCIDENTS D'AUDIENCE. — Marie Ceulemans, 25 ans, journalière, demeurant à Roubaix, au quartier du Hutin, est une fraudeuse invétérée; elle sait d'ailleurs que ses antécédents ne prédisposent pas à l'indulgence, car elle avait d'abord donné le faux nom de Marie Dewilde. Le préposé Payen la rencontrait mardi dernier, vers onze heures du matin, aux Ballons, près du chemin Castel; comme il la connaissait de vieille date, il voulut la visiter : elle avait une demi-livre de café, pour un franc huit centimes. Mais Marie Ceulemans entra dans une violente colère; jetant son café à la figure du douanier : « Fainéant, criait-elle, je te crèverai le blanc des yeux. »

A l'audience, elle garde une attitude menaçante; aussi M. le Président recommande-t-il au préposé, témoin, de s'éloigner d'elle. Peine perdue! Aussitôt que le tribunal, sur les réquisitions de M. Thouzet, au nom de la douane, l'a condamnée à quatre mois de prison et à deux amendes de cinq cents francs, Marie Ceulemans se met à crier et à gesticuler : « Sale lâche! je t'aurai, fainéant, je te crèverai! » Et les gendarmes ne peuvent la maîtriser; à grand'peine on l'emmène à la maison d'arrêt d'où ses cris parviennent encore, mais lointains, jusque dans la salle d'audience.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

UNE PROTESTATION DES FUMEURS DE WATTRELOS

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Au nom d'un groupe d'ouvriers habitant le quartier du Laboureur, à Wattrelos, je tiens à signaler, par la voie de votre journal, le fait suivant :

Dans beaucoup de débits de ce quartier, on ne peut obtenir de tabac à 0.15 centimes l'hectogramme qu'en prenant une consommation, ce qui porte le prix du tabac à 0.25 centimes.

Nous avons, plusieurs fois, signalé ce fait sans que jamais des mesures aient été prises.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

Un groupe d'ouvriers du Laboureur.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Z. M. 60. — Non. —— O. L. — Nous vous ferons connaître sous peu dans notre chronique locale les formalités à remplir. —— L. O. — Si votre père est Français, c'est-à-dire s'il a subi le sort en France, vous êtes Français; mais application de la convention franco-belge, on ne peut vous inscrire sur les tableaux de recensement avant l'âge de 22 ans, attendu que vous êtes né en Belgique. Vous ferez un an de service en France. —— UN PHOTOGRAPHE ACHARNE. — Oui.

B. S. C. — Faites demander par votre mère la séparation de corps, en sollicitant la garde des enfants; en outre, qu'elle agisse pour faire déclarer l'absence de votre père. Aussitôt la présomption d'absence déclarée par le Tribunal, — sans même qu'il y ait séparation prononcée, — le consentement de votre mère suffira. Vous pouvez, en cas de besoin, demander au Procureur de la République, l'Assistance judiciaire. — FABIOLA. — 1° Cela dépend du genre de supplique. — 2° Voyez le liquidateur, qui vous renseignera. — 3° Seize centimètres ordinaire, pour la longueur de la crosse au canon.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — La Tournée Brasseur viendra donner, aujourd'hui dimanche, à l'Hippodrome, « La Petite Fonctionnaire », comédie en trois actes, de M. Alfred Capus et « Vive l'Armée », comédie de M. Pierre Wolf. La représentation commencera exactement à huit heures trois quarts. M. Brasseur jouera, dans la « Petite Fonctionnaire », le rôle du vicomte de Samblin, et, dans « Vive l'Armée », celui du cuirassier Pied.

TOURCOING. — Place de la République. — Grand et célèbre théâtre mécanique MORIEUX de Paris. — Aujourd'hui, jeudi 13, et dimanche 16 juin, GRANDE MATINEE à trois heures et demie. — Tous les soirs à huit heures et demie, grande séance. Clôture irrévocable lundi 17 juin.

NORD

UN MOULIN INCENDIE A SALOME. — Un violent incendie a complètement détruit le moulin à vapeur de M. Vandamme, à Salomé.

En moins de 30 minutes, les flammes ont consumé toute la toiture du bâtiment.

Une violente détonation s'étant produite, une pluie d'étincelles tomba sur les maisons voisines. Une vingtaine de personnes firent manœuvrer des pompes et purent sauver les immeubles voisins.

Les dégâts ne sont pas encore évalués. Il y a assurance.

LES ELECTIONS MUNICIPALES AU MARAIS-DE-LOMME. — Les radicaux et les collectivistes ont confirmé leur alliance au Marais-de-Lomme, en vue des élections municipales complémentaires du 30 juin. Voici la liste de leurs candidats : MM. Becker et Vanneecke, radicaux; MM. Dereuse, Gombert et Pecqueur, socialistes.

ECOLE DES MAITRES-OUVRIERS MINEURS DE DOUAI. — Les examens des candidats à l'Ecole des maîtres-ouvriers mineurs de Douai auront lieu dans tous les départements du 5 au 10 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans chaque département devront, avant le 1er août, adresser leur demande au sous-préfet qui désignera leurs examinateurs respectifs.

NECROLOGIE. — M. l'abbé Charles-Alfred Noisette est décédé, le 8 juin, à Elincourt. Il était né à Vendegies-sur-Ecaillon, le 24 décembre 1843, avait été ordonné prêtre et nommé vicaire à Aubert le 21 décembre 1872, puis à Hem le 3 janvier 1879. Il avait été nommé curé à Villereau le 31 décembre 1883 et à Elincourt le 3 juillet 1896.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. l'abbé Alfred Poulain, vicaire à Annœulin, est nommé vicaire à la paroisse Notre-Dame de Fives. — M. l'abbé Louis Delille, curé de St-Martin, est nommé vicaire à Annœulin. — M. l'abbé Emilien Druesne, vicaire à Anzin, est nommé vicaire à Bousies. — M. l'abbé Georges Matay, prêtre retiré, est nommé vicaire à Liessies. — M. l'abbé J.-B. Charlet, vicaire à Elincourt, est nommé curé au même endroit. — M. l'abbé François Maulongé, curé à Lécluse, est transféré à Maretz.

Tout le monde achète ses **Chapeaux de paille,** aux *Galeries Lilloises.* 87225

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — Un vol de 5.000 francs. — Lors des troubles survenus à Lens entre Belges et Français, un sieur Legrand, actuellement domicilié à Rouvroy, avait caché à une place qu'il ne croyait connue que de lui seul, une somme de 5.000 fr. A son départ de Lens, la femme Legrand alla voir à sa cachette et constata avec stupéfaction qu'une brique remplaçait le magot. Les soupçons pèsent sur des individus actuellement à Lens.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

MONTREUIL. — Le gros lot de 100.000 francs. — Les journaux avaient annoncé qu'un habitant de Berck-sur-Mer, M. Bouillon, avait gagné un lot de 100.000 fr. à la Loterie des Artistes dramatiques; il paraît que c'est une vaste blague; cette nouvelle n'était que l'œuvre d'un fumiste. M. Bouillon ne possédait pas un seul billet de la loterie. Depuis le jour où la presse a annoncé son heureuse chance, M. Bouillon reçoit à chaque courrier des monceaux de lettres, faisant toutes sortes de propositions.

MORT DE M. AGNIEL. — On nous annonce le décès de M. Agniel, directeur des mines de Vicoigne et Nœux. Le défunt était âgé de 57 ans. Il est mort à Nœux-les-Mines, mercredi dans l'après-midi. Le défunt avait acquis une haute notoriété dans les bassins houillers. Il administrait avec une compétence reconnue, depuis de longues années, la Compagnie importante de Vicoigne-Nœux. Le corps de M. Agniel doit être inhumé à Douai, lundi.

LE CONGRES DES TULLISTES A CALAIS. — Aujourd'hui, dimanche, se tiendra à Calais le Congrès des délégués tullistes d'Angleterre, d'Ecosse et des divers centres français. Il s'agit, on le sait, de la création d'une fédération tullière.

DANS LES MINES. — M. Doise, ingénieur en chef des mines de Bruay, vient d'abandonner définitivement ses fonctions; il est remplacé par M. Comte.

—— M. Dombre, fils du directeur des mines de Douchy, sortant de l'Ecole des mines de Paris, est nommé ingénieur à la Compagnie de Liévin.

L'AFFAIRE DE LENS. — L'enquête sur l'affaire de l'huissier de Lens se poursuit activemnet. Les magistrats opérant secrètement, il ne nous est guère possible de savoir les cas qu'ils relèvent chaque jour. Une indiscrétion nous a permis de savoir que M. Gaillardot, juge de paix, a reçu de M. le ministre de la justice une lettre le félicitant chaudement sur les résultats de son enquête et approuvant sans réserve son attitude en la circonstance. Au cours de la perquisition faite chez le principal clerc de l'huissier, perquisition que nous avons signalée, il a été saisi la copie d'une plainte qui devait être lancée contre M. le Juge de paix par ce clerc que ledit magistrat avait, en pleine audience, admonesté vertement, lui reprochant ses agissements.

PLAQUES, PELLICULES
Papiers
Photographiques **JOUGLA**

SOMME

LE COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DE BREBIERES. — Dimanche prochain 16 juin, commenceront les fêtes du Couronnement de Notre-Dame de Brebières, à Albert. Elles comprendront la journée des orgues, la journée de la Basilique et la journée du couronnement.

C'est mercredi, à deux heures et demie, qu'aura lieu la grande procession du couronnement.

BELGIQUE

LES TAUX D'ESCOMPTE à la Banque nationale de Belgique viennent d'être abaissés de demi p. c. En conséquence, ils sont fixés ainsi qu'il suit : traites acceptées, 3 p. c.; effets de commerce non acceptés, 3 1/2 p. c.

BRUXELLES

LE FRERE DU GENERAL DEWET, qui commandait lui-même des troupes au Transvaal, est arrivé, jeudi, à Bruxelles, où il a passé vingt-quatre heures. Vendredi, il a pris le train de Hollande se rendant à Bloemendael.

ANVERS

UNE MAISON QUI S'ECROULE. — SEPT BLESSES. — Un très grave effondrement s'est produit, vendredi après-midi, à Merxem, près d'Anvers : une maison à peu près achevée s'est subitement effondrée, ensevelissant sous les débris de toutes sortes sept maçons qui y travaillaient; l'un d'eux, Guillaume Van den Broeck, est mortellement atteint; les six autres ont des blessures plus ou moins graves, qui ont nécessité le transport de trois d'entre eux à l'hôpital; trois autres blessés ont pu être reconduits chez eux. L'entrepreneur attribue l'accident à la violence du vent.

BRUGES

COUR D'ASSISES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — Dans la liste des jurés appelés à siéger à la prochaine session de la Cour d'assises, nous relevons les noms de MM. Ch. Bagerem, négociant à Courtrai; A. Paret, fabricant à Iseghem; C. De Brabandère, brasseur à Marcke.

RECKEM

FETE MUSICALE. — L'Administration communale a organisé pour aujourd'hui, 16 juin, à l'occasion de la kermesse, une fête musicale à laquelle prendront part plusieurs sociétés de musique. Des trains supplémentaires viennent d'être accordés, partant de Reckem à Mouscron, à neuf heures et un autre, vers Menin, à dix heures du soir.

COURTRAI

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL. — Le Conseil communal de Courtrai est convoqué pour demain lundi, 17 juin, à 6 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. Ordre du jour : 1. Cimetière, concession de terrain; 2. Projet d'alignement, rue des Sœurs-Grises; 3. Suppression d'une partie du sentier n. 71; 4. Crédits pour participation de la ville dans le repavage de la rue dite Voorstraat, rue du Nord et rue du Gouvernement; 5. Hospices civils : location publique d'immeubles; 6. Acquisition de terrain, boulevard du Nord; 7. Intervention de la ville pour la construction de maisons ouvrières; 8. Démission d'un agent veilleur de nuit; 9. Nomination d'un agent de police.

ESCANAFFLES

UNE MORT TRAGIQUE. — La commune d'Escanaffles a été mise en émoi, samedi, par la mort tragique et inexplicable d'une jeune femme, née Rosalie Ecrepont, épouse Louis Delvenne, cultivateur près l'estaminet des « Brasseurs ». Dans la nuit de samedi, Mme Delvenne s'était levée; ne la voyant pas revenir, au bout de plusieurs heures, M. Delvenne, pris d'inquiétude, se mit à sa recherche, et, non sans stupéfaction, aperçut la malheureuse dans le fond de la fosse d'aisances et ne donnant plus signe de vie. Accouchée tout récemment, on croit que cette femme a mis fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude.

MOUSCRON

SUCESSION DESPRETS. — Vendredi matin, 14 courant, à onze heures et demie, l'on a plaidé en Justice de paix, à l'Hôtel-de-Ville de Mouscron, le procès intenté par M. Auguste Henno, de Templeuve, à Mlle Marie Lessenne. MMes Peel et Van Acker du barreau de Courtrai représentaient respectivement les intéressés. Le siège de la présidence était occupé par M. le notaire Busschaert, juge suppléant.

M. Henno, on le sait, est bénéficiaire d'un legs de dix mille francs, en vertu d'une clause de celui des testaments Desprets tenu longtemps secret et qui n'a été produit qu'en octobre 1899.

Dès le mois d'avril 1896, le Juge de paix Vanlangenhove, qui avait pris en 1896, possession de la succession en vertu d'un testament produit, avait remis à M. Henno la somme de 8.500 francs.

M. Henno réclame la différence, soit 1.500 francs, sans déduction des droits de succession payés à sa décharge en avril 1900 et s'élevant à 1.380 francs.

Il resterait donc dû 120 francs en principal plus un compte d'intérêts. Tel est l'objet du procès.

L'affaire a été tenue en délibéré.

SOCIETES MUTUALISTES RECONNUES. — Par arrêté royal du 30 décembre 1900, la reconnaissance légale est accordée aux société suivantes : La « Prévoyance », établie à Mouscron; « Mutualité de St-Antoine », établie à Mouscron; la « Prévoyance », établie à Espierres; la « Prévoyance d'Esplechin », établie à Esplechin.

Chemiserie Wille-Hauwel, rue de la Station. — Chemises en tous genres. Coupe garantie, exécution très soignée. — Chemises élégantes pour cérémonies. — Prix modérés.

ON TROUVE les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent), chez M. Fonder, pharmacien, à Mouscron. 2 fr. le flacon. 40632

NÉCHIN

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans l'habitation de M. Aimé Brugge, fermier, hameau de la Lerne, et, après avoir fracturé une porte de la cuisine, y ont dérobé 20 kilogs de viande, 3 kilos 500 de beurre, un pain et plusieurs bouteilles de bière. Une fois leur méfait accompli, les malandrins sont repartis par le même chemin. La gendarmerie de Templeuve, prévenue, est descendue sur les lieux, samedi matin, pour procéder à une enquête, et les renseignements recueillis nous permettent de dire que l'on est sur la trace des coupables.

ESTAIMPUIS

DISTINCTION HONORIFIQUE. — M. Séraphin Deemet, chef-piocheur pensionné, vient d'obtenir la médaille de première classe, en récompense des services rendus à l'administration des chemins de fer, pendant le cours d'une carrière de plus de trente-cinq années.

LA VIE SPORTIVE

AUTOMOBILISME

L'EPREUVE AUTOMOBILE D'AUJOURD'HUI. — Le concours de tourisme automobile, organisé par l'Automobile-Club du Nord, qui devait avoir lieu aujourd'hui, 16 juin, sur le parcours Roubaix-Lille-Armentières-Bailleul-Hazebrouck-Saint-Omer-Boulogne-Calais, avait réuni une vingtaine d'engagements et promettait d'obtenir un vif succès. Malheureusement, le Comité organisateur ayant réclamé, à M. le Préfet du Pas-de-Calais, la réponse à la demande d'autorisation qui avait été adressée le 24 mai a reçu, hier soir, samedi, un télégramme l'avisant que l'épreuve n'était pas autorisée sur la partie de l'itinéraire comprise dans le département du Pas-de-Calais. Devant cet empêchement de la dernière heure, le Comité organisateur a décidé de transformer l'épreuve en une excursion ayant le même but, Calais, et dont le départ aura lieu également à six heures et demie, ce dimanche matin, au boulevard de Paris, à Roubaix.

AVIRON

CERCLE NAUTIQUE « L'AVIRON ». — Comme nous l'avons annoncé, dans notre numéro d'hier, nous donnons ci-dessous la liste des équipes engagées dans les courses auxquelles prendra part